



NAO 2026 DES NEGOCIATIONS A MINIMA

La plupart des mesures annexes revendiquées par la Cfdt n'ont pas été acceptées par la direction

La direction semble hermétique aux attentes des salariés SESF qui attendaient :

- Revalorisation du point d'astreinte à 55€
- Revalorisation de l'indemnisation télétravail à 3€/jour
- Revalorisation de la prime de FAT à 55€
- Passage de la subvention employeur du budget de fonctionnement du CSE de 1,70% à 1,80 %
- Augmentation de la participation de =SE= pour les restaurants d'entreprise à hauteur de 70%
- Possibilité d'avoir un café gratuit dans les restaurants d'entreprises

Dernières propositions de la direction le 22 janvier

- ✓ Enveloppe globale de 1,9 %.
Pour les non-cadre : AG : 1,0% et AI : 0,9%
Pour les cadres : AI de 1,9% (sur le salaire de base et ou l'augmentation de la cible du SIP ou du STIP)
- ✓ Budget égalité F/H de 0,1%
- ✓ Passage du point de la prime d'ancienneté de 7€ à 7,3€ pour les non-cadres
- ✓ Revalorisation des tickets restaurants à hauteur de 3% passant à 10,8€ en valeur faciale
- ✓ À titre expérimental, du 1er avril 2026 au 31 mars 2027, alignement des plafonds de remboursement des repas du midi et du soir applicables en province sur les montants des plafonds applicables en région parisienne :

Région/Ville	Midi	Soir
Région Parisienne	27€	40€
Province	27€	40€

Ces mesures seront applicables au 1^{er} avril 2025

La Cfdt déplore que les mesures annexes retenues par la direction ne concernent finalement que très peu de salariés SESF



La Cfdt SESF a consulté ses adhérents qui ont donné un avis positif pour la signature de cet accord afin d'éviter encore plus de perte de pouvoir d'achat

+ D'INFOS SUR : cfdt-schneider.fr
& <https://grandest.cfdt.fr/>